

JEUDI—JOUR DES DÉPUTÉS

Les jeudis
jours des
députés.

(Les deux jeudis qui suivent l'approbation d'une adresse
en réponse au discours de Son Excellence)

Bills publics et ordres du jour d'intérêt public;
Avis de motions portant production de documents;
Avis de motions;
Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

JEUDI—JOUR DU GOUVERNEMENT

Les jeudis
jours du
Gouvernement.

(Tout jeudi non attribué ci-dessus aux députés)

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement;
Bills publics et ordres du jour d'intérêt public;
Avis de motions portant production de documents;
Avis de motions.

VENDREDI—JOUR DU GOUVERNEMENT

Le vendredi
jour du
Gouvernement.

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement;
Bills publics et ordres du jour d'intérêt public;
Avis de motions portant production de documents;
Avis de motions.

(de cinq heures à six heures du soir)

Bills privés
et bills
publics.

Bills privés et bills publics, ceux-là ayant la priorité.